



Six mois après leur sortie du système éducatif, 41 % des lycéens professionnels de l'académie de Bordeaux sont en emploi salarié

Pour la première fois cette année, l'insertion des élèves sortants de la voie professionnelle en lycée est analysée grâce à des indicateurs issus du dispositif InserJeunes.

Ce dispositif, qui remplace désormais les enquêtes d'insertion dans la vie active, permet notamment de répondre aux exigences de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel (cf. encadré p.6).

Les indicateurs présentés ont été calculés sur 2 années cumulées pour des raisons de robustesse. Ils concernent ainsi les sortants d'une année terminale de formation professionnelle en lycée public ou privé sous tutelle du MEN (Ministère de l'Éducation Nationale) en 2018 ou 2019.

Parmi les lycéens de l'académie de Bordeaux inscrits à la rentrée 2017 ou 2018 en dernière année d'un cycle professionnel de niveau CAP à BTS, 46 % sont toujours en formation l'année scolaire suivante.

Dans l'académie comme en France, 41 % des jeunes sortis du système scolaire en 2018 ou 2019 sont en emploi salarié six mois après la fin de leurs études. Ce taux est légèrement inférieur à celui observé en Nouvelle-Aquitaine (42 %). Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi rapidement sont importantes. L'obtention du diplôme préparé favorise l'insertion professionnelle, en particulier aux niveaux CAP et baccalauréat professionnel.

L'entrée rapide dans la vie active est plus fréquente après une formation relevant du secteur de la production. Elle est plus aisée pour certaines spécialités de formation et dépend également de critères géographiques.

■ 46 % des lycéens poursuivent leurs études après une dernière année de cycle professionnel

Parmi l'ensemble des lycéens de l'académie inscrits à la rentrée 2017 ou 2018 en dernière année d'un cycle professionnel de niveau CAP à BTS, 46 % sont toujours en formation l'année scolaire suivante. Cette proportion est égale à celles observées en Nouvelle-Aquitaine et au niveau national. Ces jeunes toujours en formation peuvent être des redoublants, des jeunes poursuivant leurs études en apprentissage ou par la voie scolaire, ou encore des jeunes s'orientant vers une autre formation de tout niveau. Leur part est plus élevée aux niveaux CAP (51 %) et baccalauréat professionnel (49 %) qu'au niveau BTS (36 %) (Figure 1).

Les garçons restent davantage en formation que les filles après un baccalauréat professionnel (51 % contre 47 %). En revanche, après un CAP ou un BTS, la poursuite de formation est aussi fréquente chez les filles que chez les garçons.

■ Parmi les sortants du système scolaire, 41 % occupent un emploi salarié dans les six mois

Parmi les élèves de l'académie qui ne sont plus en formation, 41 % ont un emploi salarié en France six mois après leur sortie du système scolaire. Ce taux, équivalent à la moyenne nationale, est légèrement inférieur à celui observé en Nouvelle-Aquitaine (42 %).

Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi rapidement à la sortie de la formation sont importantes. Au bout de 6 mois, 25 % des élèves sortant d'un CAP sont en emploi, contre 38 % pour les sortants d'un baccalauréat professionnel et 53 % pour les sortants d'un BTS.

Parmi les élèves ayant suivi une formation de niveau IV, 2,5 % ont un autre diplôme que le baccalauréat professionnel (mention complémentaire de niveau IV). Leur taux d'emploi s'élève à 60 %. Parmi les lycéens professionnels ayant suivi une formation de niveau V, 18,8 % ont un autre diplôme que le CAP (mention complémentaire de niveau V). Leur taux d'emploi s'élève à 47 %. Ces sortants de niveaux IV et V représentent au total 4,6 % de l'ensemble des lycéens professionnels en dernière année de formation. Ils ne sont pas inclus dans la suite de cette étude.

Avec un taux d'emploi à 6 mois de 44 %, les garçons s'insèrent globalement mieux sur le marché du travail que les filles (39 %). L'écart est particulièrement marqué aux niveaux baccalauréat professionnel (41 % contre 34 %, soit 7 points de différence) et CAP (27 % contre 22 %, soit 5 points). Il est moindre au niveau BTS (54 % contre 53 %, soit 1 point d'écart).

Figure 1. Un taux de poursuite d'études de 46 %, un taux d'emploi salarié à 6 mois de 41 %

Poursuite de formation des lycéens après la fin d'un cycle professionnel et taux d'emploi à 6 mois selon le niveau de sortie

	Elèves inscrits en dernière année de formation à la rentrée 2017 ou 2018			Elèves sortis du système scolaire en 2018 ou 2019	
	Effectifs cumulés	Toujours en formation l'année scolaire suivante (effectifs cumulés et %)		Effectifs cumulés	Taux d'emploi à 6 mois (%)
CAP	4 762	2428	51,0	2 334	25,1
Bac Pro	15 470	7621	49,3	7 849	38,2
BTS	8 282	2986	36,1	5 296	53,4
Ensemble	28 514	13 035	45,7	15 479	41,4

Taux d'élèves toujours en formation : ratio entre l'effectif d'élèves toujours en formation (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié à 6 mois et l'effectif de sortants.

Lecture : Parmi les 4 762 lycéens de l'académie inscrits en dernière année de CAP à la rentrée 2017 ou 2018, 51 % sont toujours en formation l'année scolaire suivante. Parmi les sortants du système scolaire en 2018 ou 2019 (i.e. ceux qui ne sont plus en formation), 25 % sont en emploi six mois plus tard, en janvier.

Champ : Académie de Bordeaux. Dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

■ Le diplôme : un atout dans l'insertion professionnelle

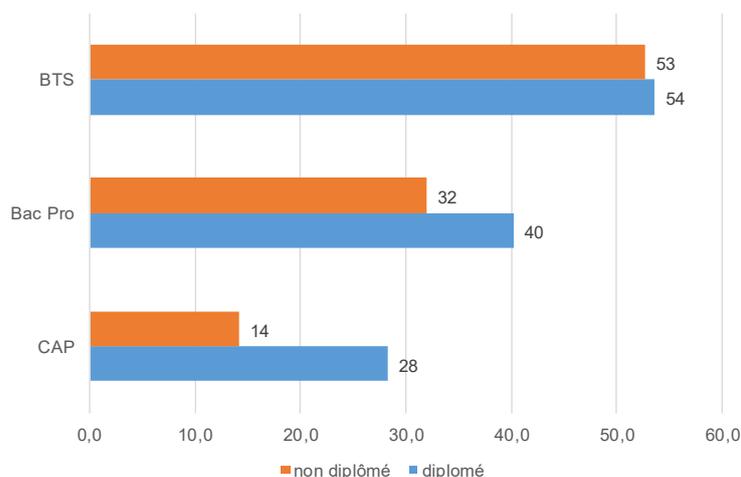
Parmi les lycéens ne poursuivant pas leurs études après leur dernière année de formation professionnelle, 81 % ont obtenu leur diplôme. A tous les niveaux, l'obtention du diplôme préparé permet de trouver un emploi salarié plus facilement. Six mois après leur sortie du système éducatif, 43 % des lycéens diplômés ont un emploi contre 36 % de ceux ayant échoué à l'examen.

Cet avantage est particulièrement net pour les sortants de CAP (28 % contre 14 %) ou de baccalauréat professionnel (40 % contre 32 %). Pour les jeunes sortant de BTS, l'impact du diplôme est moins marqué (54 % contre 53 %).

L'insertion des lycéens qui sortent directement après l'obtention d'un CAP est proche de celle des lycéens sortant de baccalauréat professionnel en ayant échoué à l'examen final (28 % contre 32 %) (Figure 2).

Figure 2. Une meilleure insertion pour les lycéens professionnels ayant obtenu leur diplôme

Taux d'emploi à 6 mois des lycéens après la fin d'un cycle professionnel, par niveau de sortie et obtention du diplôme (en %)



Note : L'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 5 % des lycéens en CAP, 4 % en Bac Pro et 2 % en BTS. Ils sont exclus du champ pour cette figure.

Lecture : Le taux d'emploi à 6 mois des lycéens sortis en 2018 ou 2019 d'un baccalauréat professionnel s'élève à 40 % pour ceux ayant obtenu leur diplôme, contre 32 % pour ceux ne l'ayant pas obtenu.

Champ : Académie de Bordeaux. Sortants en 2018 ou 2019 d'une dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

■ Une insertion professionnelle plus compliquée quand le représentant légal est sans activité

Six mois après leur sortie du système scolaire, les jeunes dont le représentant légal est artisan, commerçant ou chef d'entreprise, cadre et profession intellectuelle supérieure ou profession intermédiaire présentent un taux d'emploi supérieur à la moyenne (44 à 46 % contre 41 % pour l'ensemble des sortants).

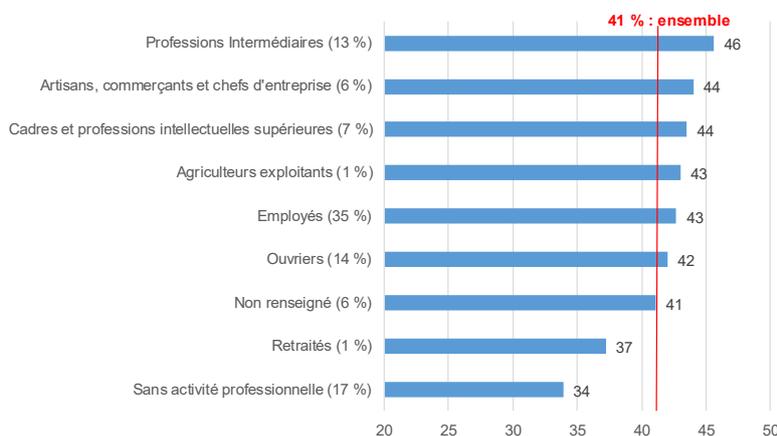
C'est aussi le cas pour les jeunes dont le représentant légal est agriculteur exploitant ou employé (43 %) et dans une moindre mesure ouvrier (42 %).

A l'inverse, parmi les jeunes sortants dont le représentant légal est sans activité, seuls 34 % sont en emploi 6 mois après la sortie du système scolaire. L'absence de réseau professionnel et l'éloignement du marché du travail des parents peut rendre plus difficile l'insertion professionnelle de ces jeunes.

Le taux d'emploi des jeunes dont le représentant légal est retraité est également inférieur à la moyenne de l'académie (37 %) (Figure 3).

Figure 3. Seul un tiers des jeunes sortants dont le représentant légal est sans activité sont en emploi 6 mois après leur sortie du système scolaire

Taux d'emploi à 6 mois des lycéens après la fin d'un cycle professionnel selon la PCS du représentant légal (en %)



Note : 41 % représente le taux d'emploi de l'ensemble des sortants des lycées professionnels de l'académie de Bordeaux. Les données entre parenthèses représentent le poids de la PCS du représentant légal parmi l'ensemble des élèves.

Lecture : Le taux d'emploi des élèves dont le représentant légal est sans activité est de 34 %. Dans 17 % des cas, le représentant légal des élèves est sans activité.

Champ : Académie de Bordeaux. Sortants en 2018 ou 2019 d'une dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

■ Les filles plus souvent en contrat à durée déterminée et les garçons en intérim

L'emploi à durée indéterminée n'est pas la norme pour le premier emploi des jeunes sortant de voie professionnelle en lycée. Ce type de contrat concerne 39 % des ex-lycéens en emploi. Il est plus fréquent parmi les sortants de baccalauréat professionnel ou BTS (respectivement 39 % et 40 %) que parmi les sortants de CAP (36 %).

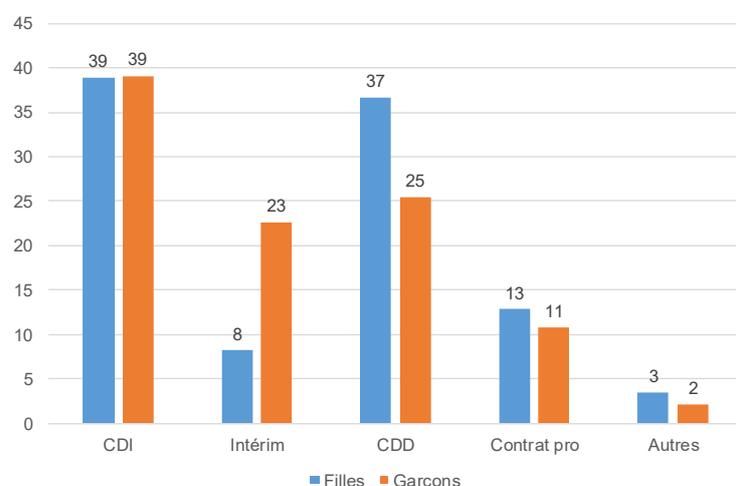
La plupart des anciens lycéens en emploi six mois après leur sortie de formation occupe un emploi temporaire : 30 % en contrat à durée déterminée, 17 % en Intérim, 12 % en contrat de professionnalisation et 3 % avec d'autres types de contrat.

L'intérim est nettement plus représenté chez les garçons (23 % contre 8 % chez les filles), tandis que les filles sont plus souvent en CDD classique (37 % contre 25 % des garçons) (figure 4). Les garçons sont, en effet, très largement majoritaires dans les formations de la production (87 %). Or au sein de ce secteur, les contrats temporaires prennent le plus souvent la forme de l'intérim. Les filles sont, quant à elles, plus présentes dans le secteur des services (63 %) qui recourt davantage aux CDD pour ses contrats temporaires (cf. Pour en savoir Plus).

Par ailleurs, 7 % des jeunes ont plusieurs emplois pendant la semaine de référence. Il s'agit le plus souvent de très courtes missions successives, mais aussi d'emplois simultanés. Pour les besoins de cette étude, nous n'avons retenu qu'un seul contrat par jeune, en priorité le CDI ou le contrat le plus long.

Figure 4. Parmi les sortants de lycée en emploi 6 mois après leur sortie du système éducatif, davantage d'intérim chez les garçons, de CDD chez les filles

Répartition des lycéens en emploi 6 mois après la fin d'un cycle professionnel selon le type de contrat (%)



CDI : contrat à durée indéterminée

CDD : contrat à durée déterminée

Lecture : Parmi les sortants de lycée en emploi à 6 mois, 23 % des garçons sont en intérim contre 8 % des filles.

Champ : Académie de Bordeaux. Sortants en 2018 ou 2019 d'une dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous tutelle du MEN, en emploi six mois après la fin de leurs études.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

Six mois après la sortie du système éducatif, un ex-lycéen sur quatre occupant un emploi salarié travaille à temps partiel. Cette part est moins élevée parmi les sortants de BTS (21 %) que parmi les sortants de CAP (28 %) et de baccalauréat professionnel (29 %).

Les filles travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les garçons (37 % contre 17 %). Les différences filles-garçons sont particulièrement marquées au niveau CAP (39 % des filles à temps partiel contre 20 % des garçons) et baccalauréat professionnel (45 % contre 18 %). Elles restent importantes au niveau BTS (29 % contre 14 %).

■ Une bonne insertion à tous les niveaux de formation dans certaines spécialités, comme la « coiffure-esthétique » ou le « Transport, manutention, magasinage »

Les taux d'emploi à 6 mois sont plus élevés pour les lycéens sortant d'une formation relevant de la production (44 % contre 40 % pour les sortants d'une formation du secteur des services). Globalement, les garçons ont une meilleure insertion que les filles dans le secteur de la production, quel que soit le niveau de sortie. Dans les services, les filles ont un meilleur taux d'insertion au niveau BTS.

L'insertion professionnelle dépend également de la spécialité de formation. Pour tous les niveaux de formation, les spécialités « Coiffure esthétique », « Transport, manutention, magasinage », « Génie civil, construction, bois », « Mécanique et structures métalliques » et « Energie, chimie, métallurgie » offrent une meilleure insertion sur le marché du travail que l'ensemble des spécialités. Ces cinq spécialités concernent au total 36 % des sortants de CAP, 27 % des sortants de baccalauréat professionnel et 18 % des sortants de BTS.

Au niveau CAP, la spécialité des « services aux personnes » présente également une meilleure insertion que l'ensemble des spécialités (32 %). Il en est de même pour les baccalauréats professionnels de l'« Alimentation et agroalimentaire transformation » et de l'« Hôtellerie, restauration, tourisme » (48 % chacun). Enfin, au niveau BTS, la spécialité des « Matériaux souples » se caractérise par le meilleur taux d'insertion à 6 mois (69 %). A ce niveau, les spécialités « Alimentation et agroalimentaire transformation », « Finances, comptabilité » et « Technologies industrielles » offrent également une meilleure insertion que l'ensemble des spécialités (respectivement 60 %, 58 % et 55 %).

A contrario, l'insertion est difficile pour les spécialités « Services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » et « Secrétariat, communication et information », quel que soit le niveau de formation (Figure 5).

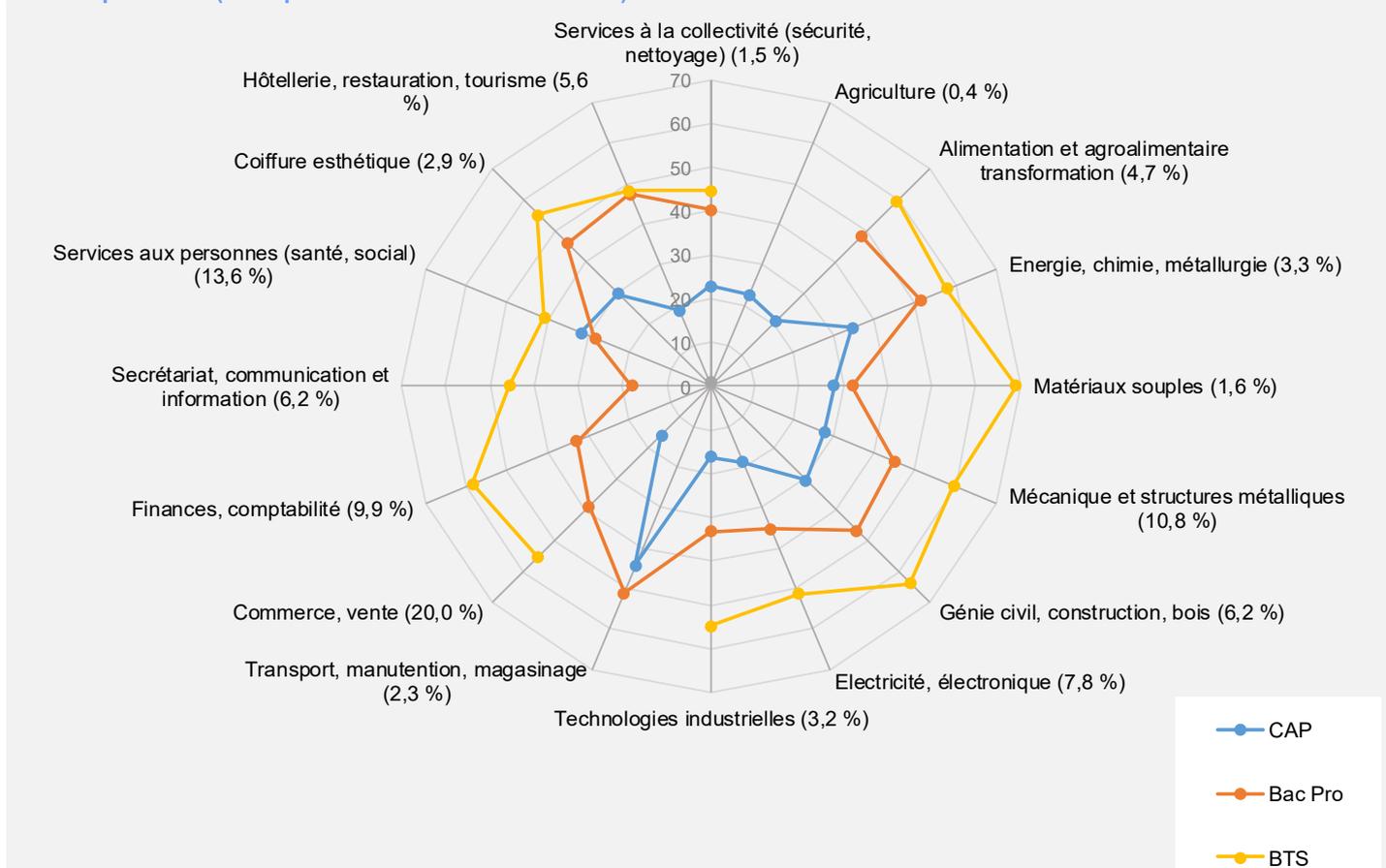
Les formations « commerce-vente » prédominent pour chaque niveau de diplôme, en regroupant 15 à 22 % de l'ensemble des sortants. Excepté pour les sortants de CAP, elles offrent une meilleure insertion que la moyenne.

Dans les spécialités « Alimentation-agroalimentaire-transformation », le gain de taux d'emploi entre le niveau CAP et baccalauréat professionnel est de 27 points. Le gain est ensuite plus faible jusqu'au BTS (11 points). Dans les spécialités « Hôtellerie-restauration-tourisme », le gain est également important entre le niveau CAP et baccalauréat professionnel (+ 29 points). En revanche, il n'est ensuite que d'un point entre les niveaux baccalauréat et BTS.

Entre ces deux niveaux, les gains en termes d'insertion sont particulièrement élevés pour les spécialités « Matériaux souples » (+ 37 points), « Secrétariat, communication et information » (+ 28 points) et « Finances, comptabilité » (+ 26 points).

Figure 5. Une meilleure insertion dans certaines spécialités, notamment en « coiffure esthétique » et « transport, manutention, magasinage »

Taux d'emploi à 6 mois des lycéens après la fin d'un cycle professionnel, selon le domaine de spécialité et la classe de sortie, et poids des spécialités (en % parmi l'ensemble des sortants)



Note : Il n'y a pas, dans l'académie de Bordeaux, de sortants de CAP dans la spécialité "Finances, comptabilité", ni de sortants de BTS dans la spécialité « Agriculture ».

Lecture : Dans la spécialité « commerce-vente », 16 % des sortants d'un CAP sont en emploi 6 mois après la sortie du système scolaire. C'est le cas de 39 % des sortants d'un Bac Pro et de 55 % des sortants d'un BTS. Le poids de cette spécialité parmi l'ensemble des sortants de lycée est de 20,0 % (chiffres entre parenthèses).

Champ : Académie de Bordeaux. Sortants en 2018 ou 2019 d'une dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

■ Des niveaux de qualification et d'insertion à court terme variables selon les groupes de spécialités

A un niveau plus fin, de fortes disparités existent également entre groupes de spécialités, en termes d'insertion à court terme et de niveau de qualification. Ainsi, chez les lycéens de l'académie, certaines spécialités de formation se caractérisent à la fois par des taux d'emploi à 6 mois supérieurs à la moyenne et une part de sortants de niveau bac ou plus supérieure à la moyenne. C'est le cas par exemple des spécialités de la métallurgie, de celles des finances, banque et assurances, de la comptabilité-gestion, ou encore des spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois. Ces spécialités ne génèrent pas nécessairement les plus forts volumes de sortants.

A l'inverse, certaines spécialités, comme l'agro-alimentaire, alimentation, cuisine ou l'accueil, hôtellerie, tourisme se caractérisent par d'importants volumes de sortants mais une part de niveau bac ou plus et un taux d'emploi à six mois inférieurs à la moyenne.

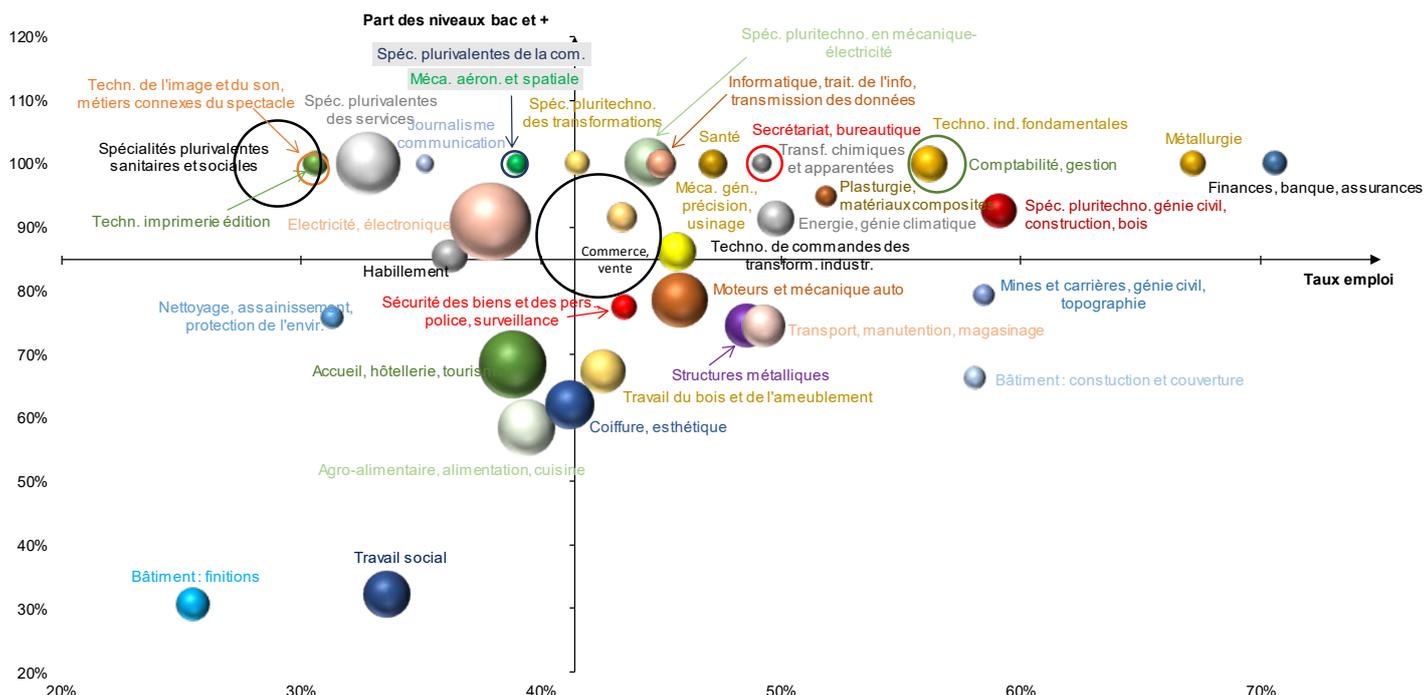
Certains groupes de spécialités se situent entre ces deux cas de figure diamétralement opposés. C'est le cas par exemple des spécialités du transport, manutention, magasinage, du travail du bois et de l'ameublement, ou de celle des moteurs et mécanique auto, qui présentent des taux d'emploi à 6 mois supérieurs à la moyenne mais un niveau de qualification globalement inférieur à la moyenne.

Enfin, des spécialités telles que l'électricité-électronique, les spécialités plurivalentes sanitaires et sociales ou encore les spécialités plurivalentes des services, se distinguent avec une forte proportion de sortants de niveau bac ou plus mais une insertion professionnelle difficile à court terme.

Les spécialités du commerce et de la vente, qui génèrent les plus importants volumes de sortants, présentent un taux d'insertion à 6 mois très proche de la moyenne des spécialités mais un niveau de qualification plus élevé (Figure 6).

Figure 6. De fortes disparités entre groupes de spécialités

Taux d'emploi à 6 mois des lycéens après la fin d'un cycle professionnel et niveau de sortie selon le groupe de spécialité



Note : La taille des bulles représente le nombre de sortants dans chaque groupe de spécialité. L'axe vertical indique le taux de sortants de niveau bac et plus dans chaque spécialité. L'axe horizontal représente le taux d'emploi de la spécialité.

Lecture : La spécialité « Accueil, hôtellerie, tourisme » regroupe 871 sortants des lycées de l'académie de Bordeaux en 2018 et 2019. 68% d'entre eux sont de niveau bac ou supérieur et ils ont un taux d'emploi salarié de 39 % six mois après leur sortie du système éducatif.

Champ : Académie de Bordeaux. Sortants en 2018 ou 2019 d'une dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

Au sein de l'académie de Bordeaux, l'insertion professionnelle à 6 mois est meilleure pour les lycéens de Gironde et des Pyrénées-Atlantiques

La simplicité apparente d'un taux d'emploi ne doit pas cacher que l'insertion professionnelle est un phénomène complexe, qui ne dépend pas que du niveau ou de la spécialité de formation. Celle-ci s'inscrit aussi dans un territoire donné, dont le tissu économique n'est pas homogène.

Ainsi, le taux d'emploi à 6 mois des lycéens sortis d'un cycle de formation professionnelle en 2018 ou 2019 varie selon le département d'implantation de l'établissement fréquenté. Dans l'académie de Bordeaux, il passe de 36 % en Dordogne à 42 % en Gironde et 43 % en Pyrénées-Atlantiques. Dans le reste de la région, il atteint 46% en Deux-Sèvres et 49 % en Corrèze.

L'insertion des ex-lycéens dépend du contexte local particulièrement aux niveaux IV (baccalauréat professionnel) et V (CAP) où la mobilité pour trouver un emploi est moins forte qu'aux niveaux supérieurs.

Le taux d'emploi des CAP varie ainsi, dans l'académie, de 22 % en Dordogne à 30 % dans les Landes. Dans le reste de la région, il passe de 18 % dans la Creuse à 34 % en Corrèze.

Pour les baccalauréats professionnels, le taux d'emploi varie, dans l'académie, de 30 % en Dordogne à 40 % en Gironde. Dans les autres départements de Nouvelle-Aquitaine, il atteint 43 % en Charente, Deux-Sèvres et Corrèze.

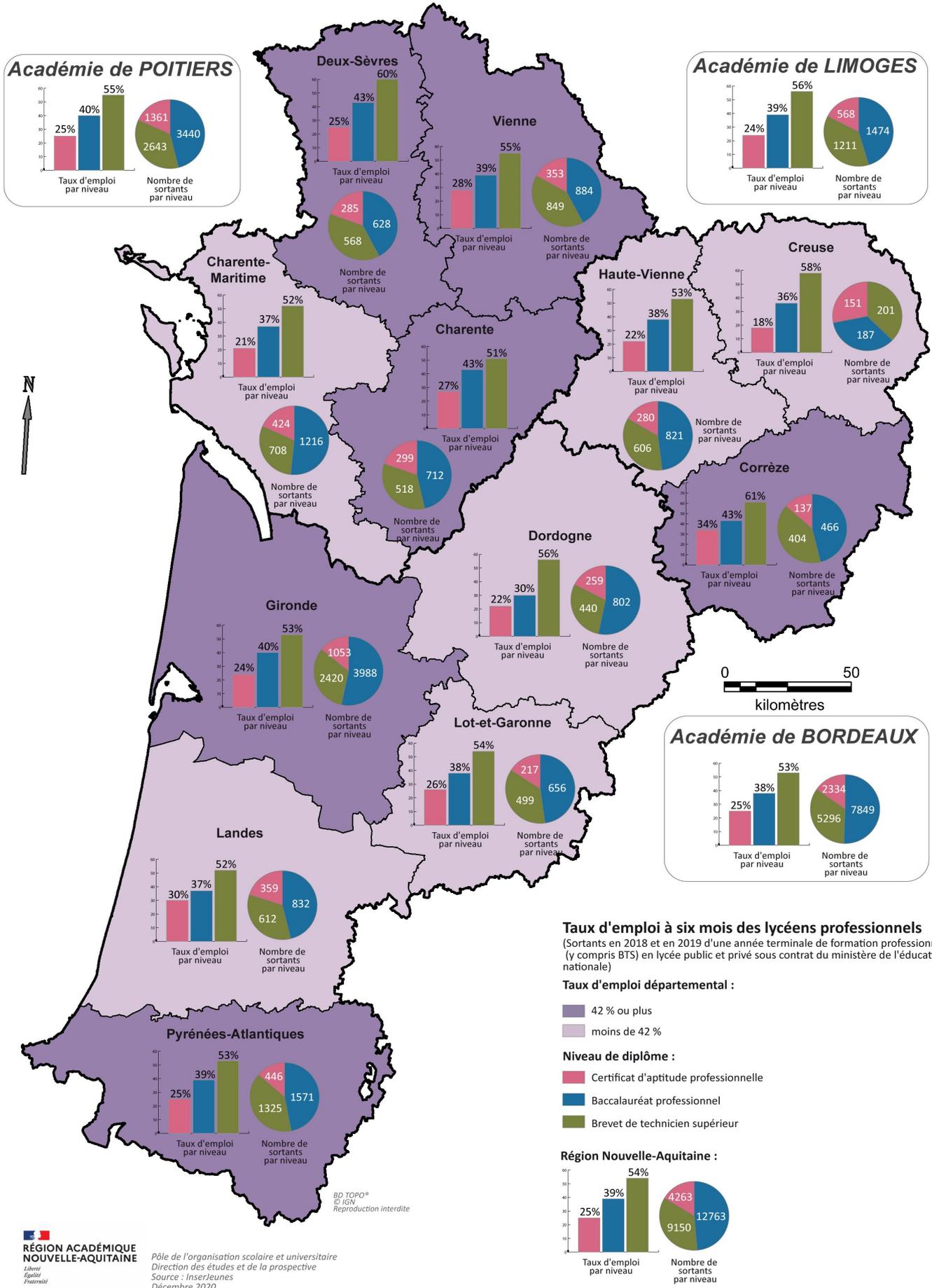
Enfin, en Dordogne, 56 % des ex-lycéens sortis de BTS sont en emploi 6 mois après la fin de leurs études, contre 52 % dans les Landes. Dans les départements des académies de Poitiers et Limoges, ce taux varie de 51 % en Charente à 61 % en Corrèze.

Globalement, le taux d'emploi à 6 mois est plus élevé parmi les sortants de l'académie de Limoges (43 % contre 42 % pour les lycéens formés dans l'académie de Poitiers et 41 % pour les lycéens de Bordeaux). Au niveau CAP, le taux d'emploi est légèrement plus élevé parmi les lycéens sortants de l'académie de Bordeaux. C'est l'inverse aux niveaux baccalauréat professionnel et BTS (Figure 7).

Au-delà du taux d'emploi, les conditions de travail des ex-lycéens varient également dans l'académie de Bordeaux et plus largement, en Nouvelle-Aquitaine. La part des jeunes en CDI six mois après leur sortie de formation passe ainsi de 37 % dans le Lot-et-Garonne à 43 % en Dordogne. Elle est globalement plus élevée dans l'académie de Bordeaux (39 %) que dans celles de Poitiers (près de 35 %) et de Limoges (38 %). De même, de fortes disparités apparaissent entre départements et académies concernant l'emploi à temps partiel et le cumul de plusieurs contrats de travail.

Figure 7. Des différences infra-régionales en termes d'insertion

Taux d'emploi à 6 mois des lycéens après la fin d'un cycle professionnel selon le département et le niveau de diplôme



Champ : Académie de Bordeaux. Sortants en 2018 ou 2019 d'une dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

Les chiffres clés de l'insertion professionnelle des lycéens

Lycéens en emploi salarié à 6 mois

	Taux d'élèves toujours en formation (%) ¹	Taux de sortie du système scolaire (%) ²	Taux d'emploi salarié à 6 mois (%) ³	Part des jeunes en CDI (%) ⁴	Part des jeunes ayant plusieurs contrats de travail (%) ⁵	Part des jeunes à temps partiel (%) ⁶
Académie de Bordeaux	45,7	54,3	41,4	39,0	7,2	25,2
Dordogne	48,1	51,9	36,2	42,7	7,8	25,3
Gironde	44,7	55,3	42,0	39,8	7,0	26,0
Landes	44,1	55,9	40,5	36,9	6,5	22,7
Lot-et-Garonne	43,6	56,4	41,6	36,6	7,5	22,4
Pyrénées-Atlantiques	48,4	51,6	42,9	38,0	7,5	25,9
Académie de Poitiers	44,9	55,1	42,2	34,5	7,3	22,5
Charente	49,2	50,8	42,6	40,9	8,6	26,2
Charente-Maritime	43,5	56,5	38,4	35,3	5,6	22,1
Deux-Sèvres	44,3	55,7	45,9	27,1	8,3	21,5
Vienne	44,0	56,0	43,6	34,5	7,5	21,0
Académie de Limoges	47,3	52,7	42,9	37,7	6,5	19,5
Corrèze	47,8	52,2	49,0	36,1	5,9	16,8
Creuse	45,6	54,4	39,2	35,1	8,0	17,4
Haute-Vienne	47,6	52,4	40,6	39,5	6,6	22,1
Nouvelle-Aquitaine	45,7	54,3	41,8	37,5	7,1	23,7
France entière (hors Mayotte)	46,2	53,8	41,5	36,7	8,4	25,3

Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants en 2018 ou 2019 d'une dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

¹ Taux d'élèves toujours en formation à la rentrée scolaire 2018 ou 2019 après une dernière année de cycle professionnel en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

² Taux de sortie du système scolaire en 2018 ou 2019 après une dernière année de cycle professionnel en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

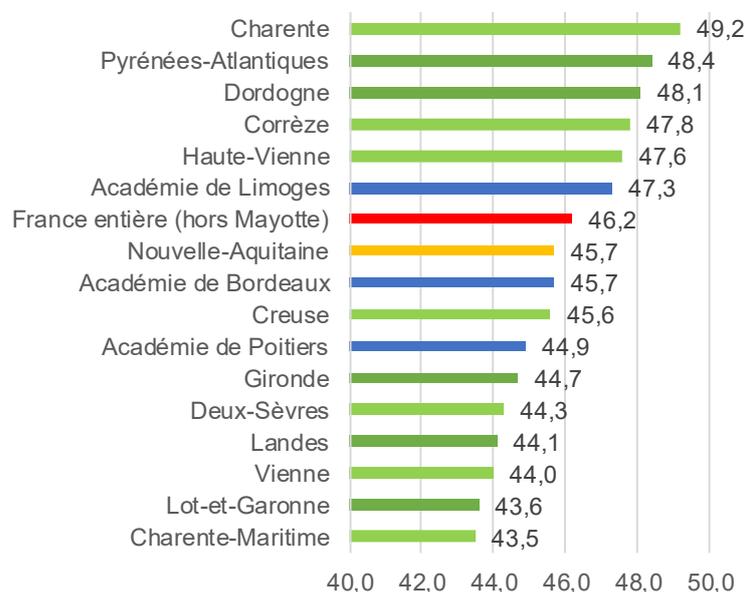
³ Taux d'emploi salarié à 6 mois des sortants d'une dernière année de cycle professionnel en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

⁴ Part des jeunes en CDI parmi l'ensemble des lycéens en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire.

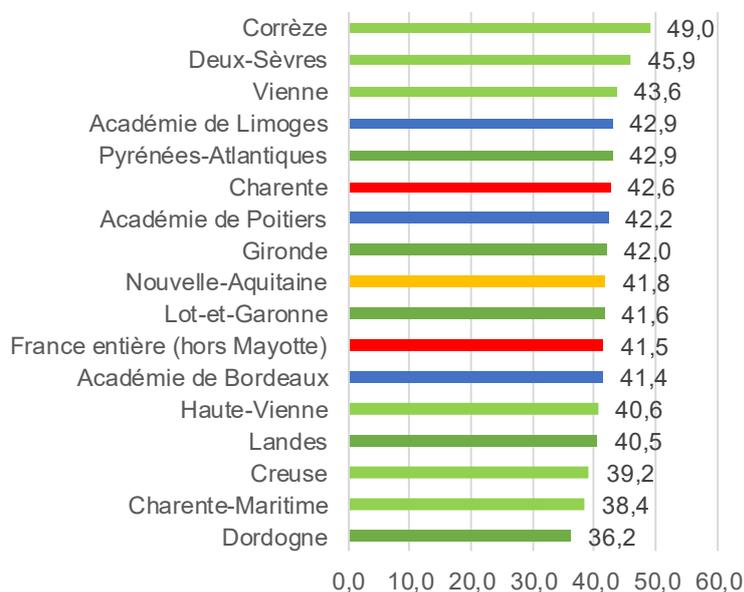
⁵ Part des jeunes ayant plusieurs contrats de travail parmi l'ensemble des lycéens en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire.

⁶ Part des jeunes à temps partiel parmi l'ensemble des lycéens en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire.

Taux d'élèves toujours en formation en 2018 ou 2019 après une dernière année de cycle professionnel en lycée public ou privé sous tutelle du MEN (en %)



Taux d'emploi salarié à 6 mois des sortants d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous tutelle du MEN (en %)



Champ : Nouvelle-Aquitaine. Sortants en 2018 ou 2019 d'une dernière année de cycle professionnel (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous tutelle du MEN.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes

■ Insertion des jeunes : un projet innovant DEPP/DARES d'appariement de bases de l'éducation et du travail

Inserjeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année au niveau établissement les indicateurs suivants :

- taux d'insertion professionnelle des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement
- taux de poursuite d'études
- taux d'interruption en cours de formation
- taux de rupture de contrat d'apprentissage

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles pour les jeunes 6 mois après leur sortie du système éducatif. L'indicateur sur le taux d'emploi est calculé également pour les sortants à 12, 18 et 24 mois.

Le dispositif Inserjeunes **succède aux enquêtes d'insertion IVA et IPA** menées par la DEPP et les établissements de formation, mais les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement, et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série.

Le premier point de divergence entre les deux dispositifs est la date d'observation : Inserjeunes mesure l'insertion, une semaine donnée de janvier, 6 mois après la sortie théorique de la formation, alors que les enquêtes IVA et IPA le faisaient 7 mois après la sortie. La nature des dispositifs est également très différente : Inserjeunes est une exploitation directe de fichiers administratifs, alors que les enquêtes IVA et IPA étaient déclaratives. Cela impliquait notamment une incertitude sur la date précise d'observation, alors que celle-ci est précisément délimitée dans Inserjeunes. De plus, tous les jeunes sortants ne répondaient pas (en Nouvelle-Aquitaine, taux de réponse en 2019 de 58 % pour l'enquête IPA et 54 % pour IVA), ce qui pouvait s'accompagner d'un biais sur le profil des répondants, en particulier en lien avec leur situation sur le marché de l'emploi et donc induire un biais sur le taux d'emploi estimé. En revanche, l'aspect déclaratif permettait dans les enquêtes IVA et IPA de prendre en compte l'ensemble des formes d'emploi (ainsi que de distinguer les différents cas de non-emploi). Ce n'est plus le cas avec Inserjeunes qui se fonde sur les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) et ne peut mesurer que l'emploi salarié relevant de ces déclarations, ce qui exclut notamment les indépendants, les auto-entrepreneurs, les salariés des particuliers employeurs, la fonction publique, l'emploi à l'étranger et les contrats déclarés à l'aide des « titres emploi simplifié agricole » (Tesa).

Ce projet a reçu un **financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP)** et permet de répondre aux objectifs de la **loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018**.

Pour en savoir plus :

« La situation du marché du travail au 2ème trimestre 2018, les 5 faits saillants », les Rendez-vous de Grenelle | 2ème trimestre 2018

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rdv_grenelle_situation_du_marche_travail_2et_2018.pdf

Application Inserjeunes grand public :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Publications Inserjeunes Lycéens :

Service statistique académique (2021) "Six mois après leur sortie du système éducatif, 41,8 % des lycéens de la voie professionnelle de Nouvelle-Aquitaine sont en emploi salarié", AC-Etudes, 01/2021, Janvier, Rectorat de Poitiers.

Collin C., Marchal N. (2021) « 6 mois après leur sortie en 2019 du système scolaire, 41 % des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié », note d'information, n° 21.06, février, DEPP.

Publications Inserjeunes Apprentis :

BATISTA S. (2021) « En Nouvelle-Aquitaine, 63 % des apprentis de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire », Stats Infos, n°01/2021, janvier, Région Académique Nouvelle-Aquitaine, Rectorat de Bordeaux (DEP).

Collin C., Marchal N. (2021) « 6 mois après leur sortie en 2019 du système scolaire, 62 % des apprentis de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié », note d'information, n° 21.07, février, DEPP.

Sophie BATISTA